

# Lettre d'information de votre Administrateur

lettre n°36

## ORDRE DU JOUR

- Acompte sur dividendes
- Externalisation 2010 – 2012 au Commerce

Le Conseil d'Administration d'EDF s'est réuni le 5 novembre juste avant l'Assemblée Générale des Actionnaires qui a vu celle-ci entériner la nomination de 6 représentants des actionnaires dont Henri Proglia, prochain Président d'EDF.

La période actuelle est encore très dense pour notre entreprise : discussion autour de la loi « NOME », finalisation de l'accord avec Constellation, annonce d'un équilibre production-consommation tendu pour l'hiver prochain, problèmes sur l'EPR, retard sur Flamanville, incertitudes sur l'évolution future des tarifs... On a connu des périodes plus sereines.

En réalité, même si le mot peut être galvaudé, nous vivons à bien des égards une période historique. Qu'est-ce en effet que cette loi « NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) si ce n'est un démantèlement d'EDF pur et simple puisqu'il nous faudrait partager avec nos concurrents l'électricité produite par nos centrales nucléaires à hauteur de 25 % ? Mais derrière tout cela, il y a non seulement une spoliation pure et simple d'EDF, entreprise détenue par l'Etat à hauteur de 85 % au profit de concurrents privés, mais aussi un risque de filialisation du nucléaire à terme très rapproché.

La Fédération Force Ouvrière de l'Energie et des Mines a été la première à dénoncer vigoureusement un tel projet par courrier à Jean-Louis BORLOO et par communiqué de presse, et en tant que Fédération, nous constatons que nous sommes les seuls à avoir réagi aussi vivement et être allé défendre cette position il y a peu de temps encore devant le Directeur du Cabinet de J.L. BORLOO. En tout cas, cette action a payé puisque aujourd'hui, ce texte est bloqué ! Le Gouvernement doit renoncer à ce texte et nous poursuivrons notre action pour défendre notre entreprise, le service public et les salariés.

Pour en revenir à ce dernier C.A., deux sujets symboliques étaient à son ordre du jour : le versement d'un acompte sur dividendes et un projet d'externalisation au sein de la Direction Commerce.

Sur le premier point, le C.A. a approuvé, contre l'avis des six représentants salariés dont FO, le versement d'un dividende de 0,55 centimes d'euro par action soit 1 Md d'euros.

Sur le second point, le C.A. a approuvé, contre l'avis de 5 représentants salariés (dont FO, CFDT, CGT), la CGC votant pour, un projet de contrats de prestations de service externalisant 1700 emplois dans l'activité clientèle.

Ces deux sujets sont symptomatiques de cette mandature avec la prégnance des aspects financiers qui a mis les actionnaires au cœur de l'action de notre entreprise au détriment des salariés.

Le nouveau Conseil d'Administration d'EDF prendra ses fonctions à partir du 23 novembre.

Dans cette nouvelle mandature, il n'y aura plus de représentant FO. Pour autant, la Fédération FO de l'Énergie et des Mines continuera à prendre toute sa place dans le combat pour la défense du groupe EDF, des valeurs de service public que ce groupe se doit, selon nous, de porter et dans l'intérêt de ses salariés. C'est dans ce cadre que m'a été confiée la rédaction d'une « Lettre FO du groupe EDF » qui prendra dès le mois de décembre le relais de la présente « Lettre de l'Administrateur FO ».

A bientôt.

**Jacky CHORIN**

Votre Administrateur  
Salarié FO Énergie et Mines  
[jacky.chorin@fnem-fo.org](mailto:jacky.chorin@fnem-fo.org)

# ACOMPTE SUR DIVIDENDE

1. Cela fait deux ans qu'EDF a décidé – sur pression de l'Etat – de verser un acompte sur dividende. Cette année n'a pas dérogé à la règle. Cet acompte sera versé le 17 décembre et s'établit à 0,55 euro par action pour un montant total d'un milliard d'euros.

A noter que pour la première fois, cette année, une option a été ouverte pour les actionnaires visant à leur laisser le choix entre se faire payer en cash ou en actions. L'Etat a indiqué qu'il prendrait son dividende en actions, ce qui a pour effet d'augmenter le capital d'EDF à due concurrence et de limiter en conséquence la sortie de cash. Pour autant, ce « geste » ne doit pas être interprété comme créant une pratique pour l'avenir, l'Etat ayant besoin d'argent comme chacun le sait, et ayant précisé que son attitude n'était pas reconductible.

2. J'ai voté comme l'ensemble de mes collègues salariés contre cet acompte. Je considère, en effet, qu'au moment où EDF doit faire face à des investissements importants, les actionnaires doivent faire aussi un effort. En outre, seule aujourd'hui, une minorité des entreprises du CAC 40 verse un acompte.

Les 12 autres Administrateurs (Etat et représentants des actionnaires) ont pour leur part adopté cet acompte.

# EXTERNALISATION 2010 – 2012

## AU COMMERCE

1. Depuis 2007, la Division Particuliers et Professionnels de la Direction Commerce a eu recours à un volet conséquent de prestataires.

A l'époque, l'argument avait été que ce besoin supplémentaire de ressources était lié à l'ouverture des marchés.

2. Lors du débat qui avait eu lieu au C.A. de septembre 2006, je m'étais vivement opposé à ce contrat d'externalisation concernant la relation clientèle, qui est au cœur du service public.

Le Président Gadonneix avait néanmoins obtenu l'appui d'une majorité du C.A. en prenant des engagements sur le caractère limité dans le temps de cette externalisation et en mettant en avant des garanties tenant à la fois au suivi de ce contrat par le Comité d'Ethique du C.A. ainsi que par la nécessité pour les contractants d'obtenir un label « Responsabilité Sociale » délivré avec l'appui des pouvoirs publics.

3. Bilan des courses plutôt amer ! Le dernier C.A. de la mandature a, à son ordre du jour, une nouvelle externalisation de la relation clientèle et le suivi prévu par le Comité d'Ethique n'a jamais eu lieu. Quant à l'obtention du label, l'une des 3 sociétés retenues, Téléperformance France ne l'a eu que pendant un an sur les 3 années du contrat !
4. Cette fois-ci, ce sont encore 1700 équivalents temps plein qui seront employés en 2010 – 2012 pour un contrat supérieur à 200 M€.

5. J'ai voté à nouveau contre cette externalisation (idem CFDT et CGT ; la CGC votant pour), pour plusieurs raisons :

1. C'est une activité de service public « cœur de métier » ;
2. Le recours à des prestataires pour FO est contraire au principe « à travail égal, salaire égal » ; car les prestataires sont notoirement moins payés que les agents statutaires. Au sens strict, cela s'appelle du dumping social ;
3. L'existence du label « Responsabilité sociale » a montré que ce n'était pas une garantie suffisante ;
4. Enfin, le renouvellement de ce contrat d'externalisation pour 3 ans supplémentaires démontre que le besoin de ressources est permanent et non pas transitoire. Pour faire face à de tels besoins, j'ai considéré que l'emploi statutaire devait être la règle.